

634

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 634 22 avril 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz

PHOSPHATES AND CO

Lessives propres

L'alibi du plus fort est toujours le meilleur, surtout s'il assied sa crédibilité sur un raisonnement à consonance scientifique.

Pour preuve: l'affaire des lessives sans phosphates.

Depuis des années, les biologistes ont identifié les phosphates comme le principal facteur d'eutrophisation des eaux. Un tiers des phosphates aboutissant dans les lacs provient des lessives et autres détergents utilisés par les ménages. Depuis autant d'années¹, les écologistes et les consommatrices réclament des alternatives que seuls des petits fabricants et autres droguistes motivés sont parvenus à leur fournir.

Les grands savonniers pour leur part ont toujours proclamé l'impossibilité de laver plus blanc et d'adoucir l'eau de lessive sans adjonction de phosphates, présentés comme des agents indispensables pour le nettoyage du linge et la conservation de l'appareillage.

Toutes ces «bonnes» raisons, la publicité, d'un volume traditionnellement record dans le secteur des détergents, s'est évidemment chargée de les répercuter à l'infini dans les communications aux ménagères.

Même le Conseil fédéral s'est laissé convaincre, puisque l'Ordonnance prise en 1977 préconisait la réduction progressive de la teneur en phosphates.

Il a fallu la démonstration administrée avec détermination et éclat par des dizaines de ménages de Suisse romande pour que les fabricants aperçoivent l'opportunité d'un marché nouveau: celui de

lessives enfin propres. Dans un beau mouvement d'ensemble, les grands et les outsiders mettent cette année de nouveaux produits sans phosphates sur le marché. On retrouve côte à côte les multinationales (par exemple Procter & Gamble, qui ajoute Vizir à ses poisons Ariel et Dash) et les marques suisses (Steinfels, Coop, Migros), toutes convaincues de leur nouvelle lessive qui, ô miracle, présente le double avantage d'être plus concentrée, donc plus économique à l'emploi, et de rendre superflu le prélavage, d'où une économie de temps et d'énergie.

Comme les initié(e)s savaient devoir s'y attendre, c'est bel et bien la Migros qui a manifesté la plus forte résistance. Dans un article paru dans «Construire» le 9 décembre dernier, Dame Eugénie Holliger, qui fait office de «Madame consommatrice» auprès de la Fédération des coopératives Migros, défendait encore fort et ferme les lessives enphosphatées. Dans sa lettre aux consommateurs du 17 mars 1982, Pierre Arnold soi-même glorifiait «ces méchants phosphates». Deux semaines plus tard, il revenait sur le sujet, mais se disait cette fois «dans l'attente des sans phosphates», enfin considérés comme un progrès, assorti bien entendu d'un avertissement à toutes ces ménagères se piquant d'écologie: «Ça va coûter plus cher» et d'un conseil depuis longtemps donné par les consommatrices: éviter tout surdosage inutile.

Plus question de linge grisâtre et rapidement usé, ni de machines endommagées ou de tuyauterie encrassée!

Si ça peut les consoler, les écologistes pourront toujours se dire qu'on a l'air d'un fou en ayant raison avant les autres. Plus injuste encore: en face, on se donne des airs généreux, en prenant tardivement le bon chemin.

¹ Et dans «Domaine Public» très régulièrement, dès 1979 (nos principes, DP 511 30.8.1979: «Epuraton des eaux: un marché de dupes»). Voir en particulier DP 587 9.4.81: «Migros et les phosphates».

Comment peut-on être Suisse, neutre et onusien?

La Suisse, 37 ans après la création des Nations Unies, décidera-t-elle de poser sa candidature pour prendre rang, avec le numéro 158, en queue de la liste universelle des Etats mondiaux? La question est donc posée par le Conseil fédéral («message» ad hoc). La semaine dernière, nous commençons l'examen des enjeux (DP 632, «Face au monde entier, adhérer à l'ONU sans illusions»). Suite et fin aujourd'hui (inutile de dire, pourtant, que le débat est ouvert: si la plume vous démange...).

Si la Suisse fait le saut, ce sera par réalisme. Qui s'imagine encore que l'ONU est en mesure d'imposer la paix universelle? L'institution, vue par le Conseil fédéral, a l'ambition plus modeste, quoique précieuse, de «gérer» les conflits locaux, de contribuer à un meilleur développement économique, et d'une façon générale, d'éviter le pire.

Bref, il faut le rappeler: l'adhésion n'est pas un saut idéologique; elle se présente plutôt comme un mariage de raison.

La neutralité, dès qu'on en disserte, apparaît comme une sorte d'absolu. Pourtant, son application historique est plus relative que le concept, interprété en mythe.

Au sens étroit, la neutralité signifie le refus des alliances, et la détermination permanente de défendre le territoire par des moyens militaires. Quand l'Europe était instable, la non-adhésion à un bloc n'apparaissait pas comme simple non-engagement prudent et nationalement égoïste, mais comme une donnée sûre et positive pour autrui, un point fixe sur l'échiquier européen

mouvant. Pour mémoire aussi, la neutralité comme dénominateur commun des cantons et de leurs peuples qui peuvent de manière divergente être attirés par des affinités d'ethnies (la francophilie des Romands en 1914), de confession ou d'idéologie.

Au-delà de ce sens étroit dont l'application a été rigoureuse, les interprétations ont été lâches. Nous avons évoqué l'adhésion précipitée à la SDN des vainqueurs au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dès 1940, dans l'Europe nazie, il a fallu composer. Au dernier temps du franquisme, la Suisse est intervenue contre l'application de la peine de mort en Espagne. L'état de siège en Pologne a été vigoureusement blâmé. Etc.

La neutralité ne résoud donc pas tous les problèmes de la diplomatie. Etre neutre ne signifie pas, de surcroît, être muet.

Des prises de position de la Suisse au sein de l'ONU n'auraient donc rien d'insolite et d'exceptionnel.

Mais la neutralité permanente et armée, dans son sens étroit, est-elle compatible avec la Charte?

Il faut donc se référer au texte.

LA CHARTE ET LA NEUTRALITÉ

Celui qui lit le texte pour lui-même doit constater l'incompatibilité de la lettre de la Charte et du statut de neutralité. Voir notamment l'entier du chapitre VII:

— art 43, al. 1.: *Tous les membres des Nations Unies... s'engagent à mettre à la disposition du Conseil de sécurité... les forces armées, l'assistance et les facilités, y compris le droit de passage, nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales.*

(L'alinéa 3 atténue toutefois la portée de cet article en prévoyant que ces accords, négociés avec le Conseil de sécurité, devront être ratifiés

par les Etats signataires selon leurs règles constitutionnelles respectives).

— art. 103: *En cas de conflit entre les obligations des membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront.*

RÉALISME POLITIQUE

Dans son «message», le Conseil fédéral ne glose guère sur ces textes. En fait, il ne les prend pas au sérieux. Il ne croit pas aux sanctions militaires. Il faudrait que le Conseil de sécurité soit unanime pour le préconiser, et avec lui l'ensemble des Etats membres. Hypothèse purement théorique, pense le Conseil fédéral.

Quant aux sanctions économiques, elles sont exigées, aussi, sous certaines formes (par exemple ne pas être le lieu d'un détournement de trafic) des Etats neutres. Le problème n'est pas nouveau. On appliquera en étant membre, comme jusqu'ici, c'est-à-dire sous certaines formes.

A la Charte-drapeau, le Conseil fédéral oppose la pratique, le réalisme politique. Parce qu'il ne croit pas au texte, il pense pouvoir adhérer sans engagement littéral.

Mais pourquoi ne pas faire reconnaître (comme par la SDN) notre statut particulier?

Le Conseil fédéral proclame, fermement, qu'il fera précéder l'adhésion d'une déclaration rappelant que la neutralité est un principe fondamental de notre politique. En revanche, il ne cherchera pas à faire reconnaître notre neutralité par les Nations Unies.

Les raisons qu'il donne sont convaincantes. Reconnue par l'ONU, notre neutralité deviendrait octroyée, donc modifiable. Autant ne la faire dépendre que de notre seule volonté. Cet argument est décisif.

L'adhésion, sans base idéologique, est présentée

M. Junod recalé

Examens d'entrée dans les collèges vaudois: l'arrêt du Tribunal fédéral, suite au recours concernant l'inégalité de traitement patente entre filles et garçons, est maintenant connu dans sa rédaction définitive. C'est peu dire que l'argumentation du Conseil d'Etat et du Département de l'instruction publique a été balayée: il n'en reste vraiment rien, au point qu'on peut se demander si la marche arrière du radical Junod (responsable du DIP) et de ses juristes, entamée ces dernières semaines, sera suffisante. A suivre la réflexion des juges de Mon-Repos, on se rend compte que les mesures prises en catastrophe dernièrement ne sont qu'un emplâtre sur une jambe de bois: le système de «sélection» dans son ensemble pourrait être contesté. Voyons cela de plus près.

Un premier point acquis: des barèmes d'appréciation différents pour les filles et les garçons sont injustifiables (DP 626, 18.2.1982).

Un deuxième point acquis: la régionalisation des examens (DP 633). La correction a du bon, même si le DIP ne s'est résigné à cette décision que par crainte de se faire taper sur les doigts une nouvelle fois par le Tribunal fédéral. D'où une certaine précipitation et une improvisation dont pourraient pâtir des candidat(e)s aux prochains examens: dans les communes, on réajuste le tir en catastrophe, souvent sans l'expérience nécessaire à la préparation de telles épreuves.

Pour la petite histoire, en haut-lieu on a réellement paré au plus pressé: la modification du règlement général du 10.2.1971 sur les établissements d'instruction publique secondaires du canton de Vaud est parue dans la «Feuille des avis officiels» du 10 avril dernier, avec effet rétroactif au 1^{er} avril, comme si cela pouvait donner davantage de temps aux communes!

Mais il y a davantage: le Tribunal fédéral met en

question tout le système de l'examen-concours (on fixe la barre d'admission après l'épreuve)!
Écoutons les juges:

Les recourantes font également valoir que le système de barèmes différenciés, visant à instaurer un numerus clausus au détriment des filles, serait dépourvu de toute base légale. (...) L'article 117 de la loi vaudoise sur l'instruction publique donne aux élèves un certain droit à être admis dans les collèges communaux, s'ils remplissent les conditions d'âge et d'examen déterminées par la loi, le règlement et le programme des cours. L'article 60 du règlement précise même qu'un élève peut être admis à titre régulier sans examen, s'il a suivi régulièrement la classe et la section correspondante d'un établissement secondaire officiel de Suisse. Le droit cantonal ne prévoit donc nullement un examen concours qui a pour résultat d'instituer un numerus clausus pour l'admission dans les collèges secondaires communaux. Il n'est pas davantage question d'un système basé sur l'égalité des chances entre garçons et filles, tel que le conçoit le Conseil d'Etat. En réalité ce système résulte d'une simple directive interne du Département de l'instruction publique aux directeurs des collèges en 1971 (...) Dans ces conditions, il faut admettre que les systèmes du numerus clausus et des barèmes différenciés, tels qu'ils sont pratiqués par les autorités cantonales pour les examens d'admission dans les collèges secondaires communaux, n'ont pas de base légale et consacrent une application arbitraire du texte légal.

C'est dire que le nombre des places disponibles dans les collèges secondaires n'est pas déterminant pour fixer le nombre des élèves admis à y suivre les cours, même sous le couvert d'un concours d'entrée qui donne une petite allure pédagogique à ce qui n'est en fait que la résultante de contignences pratiques. Le tout décidé sans contrôle politique, et par la voie d'une directive interne. Jusqu'où le Conseil d'Etat vaudois devra-t-il reculer?

comme un acte où les avantages (y compris les intérêts de Genève) l'emportent sur les risques. L'ONU a fait un pas à notre rencontre. L'esprit de la Charte est, dans la pratique, édulcoré. L'ONU est devenue plus simplement un lieu de rencontre. Le droit de veto des grandes puissances exclut toute aventure. Certes, l'ONU en est paralysée aussi. Mais d'assez vastes domaines lui restent ouverts. Beaucoup sont de théâtre verbal. Quelques-uns ont un intérêt pratique évident.

De son côté, la Suisse s'engage à pas feutrés, une fois vérifiée l'universalité de l'institution. Elle ne choisit plus le camp des vainqueurs; et elle sait que l'universalité, qui ne peut être unanimité, limite totalement le risque de la voir obligée à renoncer au principe fondamental de la neutralité.

On se retrouve donc à mi-chemin, de part et d'autre, sans illusions.

CONCLUSIONS LABORIEUSES

Chez ceux qui ont réfléchi à ce sujet, comme responsables de notre diplomatie, s'exprime une certaine sagesse. La Suisse ne peut trouver son intérêt dans l'isolement. Passe encore que notre «Sonderfall» soit revendiqué par les opposants, encore faudrait-il que, par une attitude exemplaire, la Suisse justifie sa singularité.

Notre pays faisait cette démonstration dans l'Europe en proie aux conflits: la neutralité était facteur de paix. Mais aujourd'hui? La neutralité n'a plus ce sens «limitrophe».

Faute d'exemplarité, la sagesse est donc de faire comme chacun: jouer notre rôle, modeste, neutre, dans la communauté des Nations.

Cette sagesse est raisonnable. L'opposition aura d'autres racines. Combat inégal. On peut douter que triomphent les arguments de bonne compagnie.

GROS MORCEAU

Lucerne: Publicitas s'attaque à Ringier

Une fois de plus, côté journaux, la scène lucernoise est en ébullition. Et cette fois, l'empoignade est de taille: Ringier face à Publicitas, deux géants en viennent aux mains, jetant (au moins pour le premier nommé) leur différend sur la place publique. Tout bien pesé, l'affrontement pourrait avoir des répercussions sur tout le marché suisse de la presse: les adversaires ont le bras long. C'est en tout cas la première fois depuis des années que Publicitas se départit de sa proverbiale discrétion et s'engage sans craindre de dévoiler ses batteries, ne rechignant pas à une démonstration de force qui manifeste l'étendue de son influence sur la presse, sur les éditeurs en particulier. Changement radical d'attitude si on sait que cette agence de publicité, qui domine sa branche de la tête et des épaules, s'est toujours présentée comme un modeste intermédiaire entre les journaux et les annonceurs, sans autre ambition entre ceux-ci que de servir, en cas de nécessité, d'«écran protecteur»!

Voyons rapidement de quelle façon on en est arrivé, à Lucerne, à jouer cartes sur table.

IL Y A DIX ANS DÉJÀ

C'est un fait patent: depuis une dizaine d'années, le marché de la presse quotidienne lucernoise, aux portes de la Suisse centrale, est en mouvement. En jeu: quelques dizaines de milliers de lecteurs-acheteurs potentiels, mais aussi et surtout une manne publicitaire d'autant plus attractive que la zone de pénétration des journaux est clairement circonscrite et leur diffusion assez dense pour permettre de toucher efficacement les «cibles» choisies.

Ce n'est donc pas d'hier que la coexistence de plusieurs quotidiens sur la place lucernoise était con-

flictuelle: le plus petit, le premier avait cédé, exit l'«AZ». Etaient restés trois quotidiens: les «Luzerner Neueste Nachrichten» (LNN), le catholique «Vaterland» et le libéral radical «Luzerner Tagblatt». Les deux derniers nommés, depuis dix ans, ont affermé leur partie publicitaire en commun à Publicitas, une combinaison nommée «Tandem». Les «LNN», pour leur part, ne sont liées à aucune agence de publicité, mais ont passé depuis quelque temps avec armes et bagages dans le Groupe Ringier.

PAS DE CADEAUX

Pas de cadeaux entre ces trois titres: lorsque en 1980 la rédaction des «LNN» est secouée par la crise que l'on sait, les deux autres journaux tentent immédiatement d'en profiter (soutien en sous-main à un nouveau titre). Sans grand résultat du reste, comme n'avait rien donné de concret une opération commerciale de grande envergure des «LNN» qui, pour remonter la pente, s'étaient même lancées dans une distribution (hebdomadaire) tous ménages...

En l'état, trois quotidiens pour Lucerne et sa région, c'est beaucoup. Trop, probablement. Publicitas a déjà dû sauver une fois le «Luzerner Tagblatt» en rachetant les actions dont un gros actionnaire ne voulait plus (depuis lors, la situation semble s'être améliorée et les 600 actionnaires du propriétaire du journal, l'imprimerie Keller, fondée en 1798, sont appelés à se prononcer sur l'utilisation du bénéfice net du dernier exercice).

LE FEU AUX POUDRES

Dernière manœuvre en date de deux des protagonistes dans cette lutte acharnée pour prendre l'avantage, c'est celle qui a véritablement mis le feu aux poudres et fait sortir Publicitas de sa réserve: en janvier de cette année, on apprend que les

«LNN» et le «Vaterland» projettent de publier en commun un magazine de fin de semaine. La résistance s'organise aussitôt chez les deux exclus: le «Luzerner Tagblatt» et Publicitas. En face, si Ringier reste ferme, dénonçant même les agissements de Publicitas dans les colonnes des «LNN», le «Vaterland», son conseil d'administration et son imprimeur-éditeur (Maihof SA) capitulent et renoncent. Un collaborateur du «Luzerner Tagblatt», Eric Eisner, qui est aussi correspondant de Suisse centrale pour la Radio romande et pour la «Tribune-le Matin» dresse le bilan sans mâcher ses mots, peu avant Vendredi-Saint: «L'intervention massive du «Luzerner Tagblatt» et de Publicitas a donc porté ses fruits.»

En route pour l'épisode suivant! Irons-nous vers la création d'une «Luzerner Zeitung», quotidien à vocation dominante pour la région, comme sont nés la «Basler Zeitung» ou la «Berner Zeitung»? Et avec quels partenaires? C'est encore trop tôt pour le dire. Mais on peut, sans grand risque de se tromper, prévoir que Ringier ne restera pas passif après cet échec. Le communiqué publié dans les «LNN» le 8 avril pour annoncer l'enterrement du projet se termine par ces mots: «Les 'LNN' chercheront d'autres voies pour rendre leur magazine accessible à un plus large public.» L'éditeur de «Blick» dispose de bien d'autres moyens, juridiques et commerciaux, pour rendre la monnaie de sa pièce à Publicitas.

On est également en droit de se demander si le coup de force de Publicitas ne devrait pas inciter la Commission des cartels à remettre son ouvrage sur le métier. Il y a dix ans, en 1972, cet illustre aéroplane concluait sereinement son rapport sur «l'état de la concurrence entre les agences de publicité et ses répercussions sur la presse» par des mots qui semblent aujourd'hui singulièrement dépassés — citons pour le plaisir: «Il ressort de la première partie du présent rapport que tant les maisons

membres de l'AASP (Association d'agences suisses de publicité) que le groupe Publicitas considéré pour lui seul, ont une position dominante sur le marché des annonces. On n'a cependant pu déceler aucun indice d'un usage abusif de cette position sur le marché des annonces, ni d'ailleurs en ce qui concerne les possibilités d'exercer une influence sur la presse.» Suivez la piste lucernoise, messieurs les commissaires!

EMPIRES

Deux géants: l'un parle et l'autre pas

Des deux géants aux prises à Lucerne, l'un est relativement connu, l'autre l'est beaucoup moins.

Ringier et son fleuron «Blick» ont assez défrayé la chronique pour qu'il ne soit plus nécessaire de les présenter en détails. A noter que l'édition 1982 du «Who Owns Whom» est déjà dépassée à cet arti-

cle: les participations à diverses entreprises du groupe Jean Frey ont été depuis peu abandonnées, Jean Frey se défaisant de son côté de sa faible participation à la société d'édition de «Blick». Actuellement, le groupe Ringier, en mains dans sa totalité de la famille du même nom, possède en Suisse toutes les actions des sociétés C.J. Bucher SA à Lucerne, AG für Presseerzeugnisse («Blick») à Zurich, Rinco AG à Zofingue, L'Illustré SA à Lausanne et Good News AG à Zurich; en RFA, Ringier Zofingue a créé Ringier Verlag GmbH à Munich, lequel possède la totalité du capital de C.J. Bucher Verlag GmbH et Heering Verlag GmbH, toutes deux à Munich, ainsi que le 97,9% de Internat. Presse-Import & Export GmbH Frankfurt; Ringier a également jeté les bases d'un groupe européen.

Cerner Publicitas, c'est une tout autre affaire! Le rapport de 1972 de la Commission suisse des cartels notait benoîtement que «Publicitas est de loin la plus grande société de publicité de Suisse» et relevait en prime que «les trois principaux action-

naires de Publicitas, qui sont de nationalité suisse, possède environ deux cinquièmes du capital». Le «Who Owns Whoms 1982», qui consacre plus d'une demi-page à l'énumération des participations financières de Publicitas Lausanne, signale que si la famille A. Borter possède un paquet d'actions, elle reste néanmoins minoritaire.

MULTINATIONALE

L'UBS, dans son «Guide des actions suisses», dresse le portrait suivant de l'empire P: «Le groupe Publicitas englobe la maison mère à Lausanne, ainsi que les sociétés affiliées à l'étranger regroupées au sein de la société holding ICAP, dont le siège est à Panama. C'est de cette dernière que dépend la société Publicitas (Foreign) Inc. domiciliée également à Panama. Le groupe est présent dans les principaux pays européens et aux Etats-Unis et dispose en Suisse d'une vingtaine de succursales et de plus de trente agences. Publicitas

SUITE ET FIN AU VERSO

1972 - 1982

Les temps ont changé

Au début des années septante, lorsque la Commission des cartels a mis sur le métier son travail sur l'«état de la concurrence entre les agences de publicité et ses répercussions sur la presse», le volcan lucernoise avait déjà attiré son attention.

Et voici, entre autres perles, ce que les commissaires pouvaient écrire, nous citons:

L'Association suisse des annonceurs fait à vrai dire valoir que le système de l'affermage rend

plus difficile la coopération entre journaux affermés et non affermés. On ne peut cependant pas nier que les agences ont à plusieurs reprises favorisé la coopération, alors même que ce soit avant tout entre journaux affermés. On citera à ce sujet l'exemple le plus connu de ces derniers temps, à savoir la collaboration sur la place de Lucerne entre le «Vaterland», conservateur chrétien-social, et le «Luzerner Tagblatt», libéral, tous deux affermés à Publicitas. Cette collaboration se limite il est vrai strictement à la partie des annonces. Avec un tirage commun de 75 000 exemplaires, ils dépassent désormais celui du «Luzerner Neueste Nachrichten», le quotidien lucernoise jusqu'alors le plus important (non affermé).

Comme les temps changent!

On n'en finirait pas de citer des passages de ce fameux rapport qui sont curieusement éclairés par la crise lucernoise. Juste un dernier point:

Le «pool publicitaire Tandem» constitué par Publicitas et les deux quotidiens lucernoise («Vaterland» et «Luzerner Tagblatt») qui ont affermé leur partie publicitaire a été constitué au début des années septante et devrait durer, selon Jürg Frischknecht («Basler Zeitung», 20.3.82), jusqu'à la fin de ce siècle (1999). La Commission des cartels estimait, en 1972, que les contrats d'affermage sont souvent conclus pour de trop longue durée. Elle proposait d'en fixer la durée à dix ans au maximum.

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Deux géants: l'un parle et l'autre pas

est directement, ou au travers de sociétés immobilières, propriétaire de la plupart des immeubles où elle a installé ses succursales.»

Chiffres d'affaires: pas publiés. Résultats détaillés des succursales à l'étranger: pas publiés. Estimation UBS du volume des affaires P: plus de 1,4 milliard de francs suisses. Estimation qui n'est pas «irréaliste», selon la direction («Bilanz» 5/1981). L'année 1980 a été pour P une année de vaches grasses (+ 107% d'augmentation du chiffre d'affaires contre + 4,5% en 1979). Bref, la transparence n'est pas la caractéristique majeure de la multinationale lausannoise... Plus significative est la répartition de ce chiffre d'affaires: plus de la moitié est enregistrée à Lausanne, un 20% dans les sociétés dominées par P et un petit quart à l'étranger. On n'en saura pas plus!

Plus intéressant pour le consommateur de jour-

naux: l'implantation de P dans le secteur suisse des agences de publicité. Là, la domination de P (notée à la 26^e place des plus grandes sociétés suisses par la «Schweizerische Handelszeitung» en 1981) est absolument écrasante.

Quelques précisions, et un classement (1980) des agences de publicité dans notre pays:

	Chiffre d'affaires (millions de fr.)	Employés	Contrats d'affermage
Publicitas Suisse	633	1550	200
Orell Füssli	228	420	180
Assa	128	310	170
Mosse	62	200	35
Senger	48	85	10

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: voyez l'écart entre le premier et le deuxième... Mais il est en réalité encore bien plus impressionnant: P est en effet au bénéfice d'une participation minoritaire à Orell Füssli, son suivant immédiat au classement, et le

quatrième, Mosse, lui appartient à 100%. Quand on sait que les deux tiers du volume des annonces dans les quotidiens sont en mains de ces trois entreprises, il est facile de comprendre d'où souffle le vent. Christian Müller, le rédacteur en chef des «LNN» parle de P comme du «véritable géant» de la presse suisse.

Tous les journaux, bien sûr, n'ont pas conclu de contrat avec une agence de publicité. Certains, et non des moindres, se chargent eux-mêmes du contact avec les annonceurs, «Blick», le «Tages Anzeiger», la «NZZ» ou la «Berner Zeitung», par exemple (un quart des journaux suisses, environ, a sa propre régie, en comptant bien entendu de petites publications pour lesquelles l'affermage ne saurait être envisagé).

Dernière note qui, dans la perspective lucernoise, permettra de situer la marge de manœuvres de P en Suisse romande: offrant ses «services» à la plupart des journaux romands de quelque importance, P participe au capital de la «Tribune de Genève», de la «Gazette de Lausanne» et de la société éditrice du «Nouvelliste».

TRANSPARENCE

1981: le Conseil fédéral a rendu sa copie

Comme chaque année aux alentours de Pâques et de l'assemblée générale des grandes banques, le Conseil fédéral a déposé son volumineux rapport pour l'exercice écoulé.

Nous avons déjà souligné l'an dernier (cf. DP 586/2.4.1981) que ce document contient,

dûment classés par offices, divisions, services, etc., des masses de renseignements détaillés, assez méconnus pour que des professionnels de la politique ou de l'information en déplorent périodiquement l'inexistence.

Quelques échos.

Gros effort cette année en matière d'information-justification de la part de la *Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA).*

La première année du crédit de programme de 1650

millions a vu l'engagement de 457 millions de francs, pour des actions dont la durée s'étendra jusqu'en 1986 dans certains cas.

Au cours de l'année dernière, la DDA s'est occupée de plus de quatre cents projets dont une cin-

quantaine concernent de nouvelles actions. A noter pour la première fois la publication de la liste des engagements de plus de cinq cents mille francs pour des projets de coopération technique et d'aide financière.

Par ailleurs, la DDA affirme s'être «efforcée de renforcer ses relations avec le secteur privé»; elle a conclu plus de cinquante contrats avec des sociétés de consultants pour des missions, évaluations ou études de projets de coopération technique. Justification complémentaire: pour l'ensemble de ses activités bilatérales, la DDA achète en Suisse du matériel et des services pour environ 27 millions de francs, sans compter les autres «retombées en Suisse, telles que les salaires des experts versés dans notre pays, les dépenses des boursiers du tiers

monde étudiant en Suisse et surtout toutes les commandes-déoulant de toutes nos contributions multilatérales».

Plus que jamais donc la coopération au développement consiste aussi à «aider la Suisse via le tiers monde» (DP 631/25.3.82)!

LES ACTIVISTES

Comme d'habitude, le rapport annuel du Conseil fédéral laisse une petite cinquantaine de pages au Département de justice et police, qui en fait un usage intensif. On y retrouve cette précision fiévreuse qui anime les principaux offices du DFJP. L'énumération des innombrables dossiers en cours témoigne du zèle législatif et administratif que la droite n'est pas seule à reprocher à M. Furgler.

De sérieux goulots d'étranglements pourtant dans ce département activiste, comme par exemple à la section des réfugiés, qui doit examiner un nombre rapidement croissant de demandes d'asile: 1389 en 1978, 1882 en 1979, 3020 en 1980, 4226 en 1981. Et tandis que le nombre des demandes triplait, celui des dossiers en suspens à la fin de l'année était multiplié par neuf: 290 en 1978, 529 en 1979, 916 en 1980 et 2670 en 1981. En vue de diminuer les délais d'attente pour les réfugiés sans faire d'entorse au sacro-saint blocage du personnel, on a emprunté à d'autres services des fonctionnaires plus ou moins prédestinés à mener ces pénibles enquêtes de police humanitaire.

Le système d'information en matière criminelle (KIS), qui avait droit tout juste à trois lignes dans le rapport de l'année dernière, est moins discrètement traité cette année. Malgré les exigences de la protection des données, le Ministère public va de l'avant, et le groupe de travail composé de représentants de la Confédération et des cantons a terminé le rapport final du concept KIS, lequel doit encore obtenir l'approbation des offices fédéraux compétents ainsi que celle de la Conférence des commandants des polices cantonales et des directeurs cantonaux de la police et de la justice. La révélation de ces derniers jours n'en était donc pas

une! Empoignades en vue, mais peu de conférences de presse officielles...

EUPHÉMISMES EN TOUS GENRES

Le Département de l'économie publique quant à lui donne dans l'euphémisme rassurant. Après avoir constaté que l'économie suisse se porte somme toute bien, le commentateur concède que «les branches de l'économie n'ont cependant pas toutes réussi à maintenir avec un égal bonheur leur compétitivité». Du coup, «il n'est pas toujours aisé, lorsque des fermetures d'entreprises ont lieu pour des raisons structurelles, de procurer un nouvel emploi à toutes les personnes touchées». Qu'en termes discrets ces choses-là sont dites!

Le ton monte à peine à propos des bureaux de placement privés ou autres agences de location de services: «Les procédés qu'utilisent certains de ces agents ne sont pas toujours irréprochables.» Et de constater que, dans le travail temporaire en régie ou à façon, «il n'est pas rare que l'on transgresse des dispositions fondamentales du droit du travail».

Reste à savoir combien de temps l'OFIAMT mettra à passer de la constatation à la réparation.

GLANURES HELVÉTIQUES

Les déchets radioactifs sont aussi à l'ordre du jour en RFA (cf. DP 632 et 634), bien entendu. Le mouvement anti-nucléaire annonce même la parution prochaine d'un «journal des déchets» (selon Wise). Le problème est d'autant plus crucial que plus aucune centrale nucléaire allemande ne sera construite avant qu'une solution ait été trouvée pour le stockage (mêmes exigences qu'en Suisse...). Certains propriétaires de centrales avaient bien tenté de tourner la difficulté en élargissant les bassins de stockage sur les sites nucléaires eux-mêmes (les promoteurs helvétiques

D'autant que ce même office a une masse d'autres gros dossiers à traiter: nouvelle conception de l'assurance chômage, développement économique régional, législation sur la concurrence déloyale, révision des indices des prix à la consommation (en cours) et surtout des prix de gros (toujours pas commencée).

L'affaire des veaux aux hormones n'est même plus expressément mentionnée. Mais on voit qu'elle a rendu soudain possible ce que l'on excluait antérieurement: avec la collaboration d'instituts étrangers, la Suisse a mis au point une nouvelle méthode pour détecter enfin les résidus d'hormones synthétiques dans la viande...

* * *

Bref, il y a de tout dans ce rapport annuel du Conseil fédéral, dont les différents chapitres restituent finalement assez bien, non seulement les activités de l'Administration fédérale, mais aussi l'esprit régnant dans les différents départements. Quand il comprendra quelque chose comme un index des matières et des tables de correspondances d'une année à l'autre, le Rapport du Conseil fédéral sera enfin devenu un instrument de travail pratique, une réelle contribution à la transparence de la gestion helvétique.

résistent-ils à cette tentation?), ils en seront pour leurs frais: la Cour fédérale de Darmstadt s'est prononcée récemment contre tout agrandissement de ces bassins sur le site nucléaire de Biblis. On sait qu'un dépôt (y seraient déposés 120 000 fûts) vient d'être fermé à Asse, près de la frontière est-allemande, pour cause de grave danger de contamination des eaux.

* * *

Dans un article intitulé «L'an deux mille» Frans Verleyen, rédacteur en chef de l'hebdomadaire belge «Knack»: «Nous serons devenus une sorte de Liban occidental, peut-être un port libre diplomatique (ville de congrès) à l'image de la Suisse.»

Vues de Zurich ou vues de Genève

Une grosse différence, pour ne pas parler de deux conceptions opposées de l'information ou du débat, entre la «Table ouverte» du 18 avril à la Télévision romande et la récente émission «média» de la Télévision alémanique, toutes deux consacrées aux radios locales.

Le sujet est actuel puisque 130 demandes de concession étaient en suspens à la fin de mars au secrétariat du Département fédéral des transports et de l'énergie: 106 pour la Suisse alémanique, 19 pour la Suisse romande et 5 pour la Suisse italienne.

Dans les studios de Genève, on était entre gens habitués à traiter les sujets avec une certaine distance, à l'exception de M. Fabien Dunand, spécialiste des radios locales au groupe Lousonna. On n'est donc pas entré dans les détails et on s'en est tenu aux principes.

A Zurich, en revanche, il s'agissait d'une audition, d'un «hearing» en langage de ceux qui parlent anglais, de trois demandeurs de concession: Roger Schawinsky, un représentant de la radio demandée par les notables de la région bâloise et un représentant de la Radio alternative zurichoise. En face, trois journalistes spécialistes des questions de médias.

L'émission, qui a dépassé le minutage prévu, était articulée sur des questions précises auxquelles Schawinsky et le représentant de la Radio alternative répondaient avec précision (le Bâlois semblait moins bien préparé).

Dans les deux émissions, un fait n'a pas pu être éludé: les radios locales existent déjà! La nécessité d'un minimum de professionnalisme a été reconnue dans tous les cas à Zurich même si la Radio alternative veut ouvrir ses ondes aux sans-voix. En revanche la fenêtre offerte par la SSR pour les heures creuses ne fait pas l'unanimité, c'est le moins qu'on puisse dire.

A noter que l'émission zurichoise s'est achevée sur

la diffusion de l'adresse utile pour les demandes de concession. Comme si on souhaitait une avalanche de demandes pour justifier une longue période d'examen et donc de maintien du «statu quo»...

Et finalement, un petit conseil d'amateurs, puisque nous en sommes là: pourquoi ne pas sortir de la région lémanique et ne pas écouter Radio Val-de-Saône (102 MHz) pour découvrir une radio de compagnie qui semble aussi jouer le rôle d'une radio communautaire à Vesoul. Une affaire de patience, mais on garantit que cette radio-là peut être captée occasionnellement dans certaines régions de notre pays. Vous faites bien cent mètres à pied jusqu'au kiosque le plus proche pour acheter votre revue préférée; pourquoi ne pas vous lancer dans un petit tour à travers les longueurs d'ondes?

RFA

Grèves, fonds contre fonds

A tout hasard, en prévision de jours plus sombres: les patrons confiseurs allemands se consultent au sujet de la création d'un fonds de grève qui leur assurerait «le soutien financier nécessaire en situation conflictuelle pour résister aux revendications exagérées». Les grands de la confiserie sont déjà acquis à cette idée; ne reste plus qu'à convaincre les petites et moyennes entreprises, sous le signe de la solidarité, pour «éviter qu'on leur impose des conventions collectives encore plus coûteuses (la contribution s'élèverait à 1% de la masse salariale et, en cas de grève, les patrons toucheraient 70% du salaire quotidien moyen par gréviste et par jour de grève). Fonds de grève contre fonds de grève: les conflits sociaux de l'an 2000! Nec plus ultra: les contributions des employeurs au fonds de grève seront déductibles des impôts (les prestations du fonds sont considérées comme un revenu).

Curiosités scientifiques (suite)

Mon article concernant les questionnaires soumis aux gymnasiens à propos du choix de leur future profession (DP 632) a suscité quelques remous! De l'un des responsables de la Faculté des Sciences sociales et politiques, j'ai reçu la mise au point suivante, que je me dois de publier:

«L'opération que vous décrivez ne constitue en aucune manière la recherche sur la «genèse du choix professionnel chez les futurs bacheliers»; elle n'en fait pas partie et ne bénéficie par ailleurs d'aucun subside du Fonds national.

»Pour en revenir à la recherche financée par le Fonds national, permettez-moi de préciser que, dans les gymnases vaudois, elle a fait l'objet de trois prises d'informations de quatre heures, en 1974, 1975 et 1976; que nous avons suivi, pendant ces trois années, un groupe de 520 jeunes tirés au hasard en Suisse romande (Genève excepté) et qui se présentèrent au baccalauréat 1976. Nous avons gardé le contact sur une base tout à fait volontaire, avec 500 d'entre eux pour suivre — au-delà de l'élaboration des projets d'avenir qu'ils avaient faits — la phase de réalisation à travers les contraintes de leurs premières années de vie active.

»Je tiens à souligner que, très régulièrement, nous avons offert au corps enseignant toute l'information sur l'état de nos travaux et que des articles ont été publiés dans *Gymnasium Helveticum*, les cahiers des «Etudes pédagogiques», etc. La publication de synthèse de ce travail n'est pas encore faite, mais nous sommes toujours prêts à renseigner qui le désire.»

Ce dont il ne me reste qu'à remercier mon correspondant.